

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 26 (1954)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale;
E. Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte;
A. Guyonnet, architecte
Dr A. Montandon;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction:
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret.
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II. 66 22 Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation »

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement;
- F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne;
- FAMILIA, Société coopérative d'habitation;
- SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève;
- F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation, Genève.

ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse): 60 ct.
Chèques postaux II. 66 22

UN TEXTE

Embellissez votre foyer

Un décorateur-ensemblier du Canada français, mademoiselle Claire-B. Clément, donne de judicieux conseils aux familles désireuses d'aménager un home harmonieux. Elle remarque entre autres que « la création d'un milieu agréable à voir et à vivre a beaucoup d'influence sur le moral, et la couleur de nos pensées prend souvent la couleur des quatre murs qui nous entourent !

» La première règle à se rappeler en disposant vos meubles dans une pièce, c'est qu'il faut employer seulement les meubles nécessaires à l'arrangement; il est mieux d'en avoir moins que trop.

» Votre pièce sera plus grande et plus jolie:

- si vous avez des meubles pas trop gros;
- si les murs sont unis et de couleur douce;
- si votre couvre-plancher (tapis, linoléum ou autre) va du mur au mur ou presque;
- si vos meubles sont parallèles aux murs;
- si vos draperies sont de même couleur que les murs, ou d'une couleur contrastante, mais douce.

» Votre pièce paraîtra petite et confuse:

- si vos meubles sont trop gros;
- si vous avez trop de motifs différents sur les murs, les tapis, les fauteuils et les draperies;
- si votre tapis ou autre couvre-plancher est trop petit;
- si vous placez vos meubles de biais dans un angle;
- si vous avez trop de bibelots et de cadres.»

L'ensemblier recommande quelques accessoires bien choisis, tels que lampes de table, un ou deux cadres par pièce seulement, quelques plantes, rayons de livres. Elle conclut de la façon suivante:

« Ce qui enjolive la maison, ce n'est pas surtout le montant d'argent investi, mais plutôt le bon goût de la personne qui l'habite. Et n'oubliez pas que le bon goût n'est jamais sensationnel ! »

(D'après Le Mouvement Ouvrier, 53, Ed. LOC, Montréal.)

SOMMAIRE:

Les exigences hygiéniques minima dans la construction de logements	9
Sterilisation des capitaux ou baisse de l'impôt hypothécaire ?	13
La participation suisse à la coopération internationale dans le domaine du bâtiment	14
Avis aux locataires ayant le chauffage central	16
Le logement coopératif et communal dans la reconstruction de la ville de Vienne	16
La maison pour tous, une tâche réalisable	17
Le développement et l'importance économique et sociale de la construction de logements coopératifs et communaux	18
Association suisse d'entreprises de construction	19
Informations	20